

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15.08.2022	19h49	22.196	DFFI
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical

Titre : Projet de loi modifiant la loi sur les contributions directes (LCdir) (Compenser les effets de l'inflation par une adaptation du barème fiscal – Progression à froid)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décète :

Article premier La loi sur les contributions directes (LCdir), du 21 mars 2000, est modifiée comme suit :

Art. 45

¹Les effets de la progression à froid sur l'impôt frappant le revenu des personnes physiques *doivent être compensés périodiquement, mais au moins tous les trois ans, par une adaptation équivalente du barème et des déductions sociales. (Suppression de : Les montants doivent être arrondis aux 100 francs supérieurs ou inférieurs.)*

²Le Conseil d'État présente au Grand Conseil un projet d'adaptation *au début de l'année civile* précédant une période fiscale, lorsque l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) a augmenté d'au moins 3% depuis *le 1^{er} janvier qui précède* l'entrée en vigueur de la présente loi ou depuis la dernière adaptation. Est déterminant l'indice en vigueur une année avant le début de la période fiscale.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation de la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente,

Le secrétaire général,

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Fabio Bongiovanni (initialement déposé par Sandra Menoud)

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Fabio Bongiovanni	Béatrice Haeny	Hermann Frick
Nicolas Ruedin	Didier Germain	Michel Zurbuchen
Andreas Jurt	Patricia Borloz	Sarah Curty
Quentin Di Meo	Bastien Droz	Mary-Claude Fallet
Blaise Courvoisier	Alexandre Brodard	Francis Krähenbühl
Pascale Ethel Leutwiler	Carine Muster	Alexis Maire
Corinne Schaffner	Armelle von Allmen Benoit	